



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

***RECUEIL***

***DES***

***ACTES ADMINISTRATIFS***

***RECUEIL SPECIAL***

**Du 4 juillet 2017**



**PREFET DU VAL-DE-MARNE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**RECUEIL SPECIAL du 4 juillet 2017**

**SOMMAIRE**

**SERVICE DE LA PREFECTURE**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b><u>INTITULÉ</u></b>	<b>Page</b>
<b>2017/2526</b>	<b>04/07/2017</b>	Portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne	<b>4</b>
<b>2017/2527</b>	<b>04/07/2017</b>	Portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret n° 2012/1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à M. Jean-Philippe GUILLOTON, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat	<b>9</b>



PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTRIELLE

**A R R E T E N°2017/2526**

**Portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON,  
Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne**

\*\*\*\*\*

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code de la santé publique ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le code du sport et en particulier les livres I et II ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du travail ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983;

**VU** la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social;

**VU** la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 modifiée adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;

**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale;

**VU** la loi n° 2004 - 809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales;

**VU** la loi n° 2007-308 du 05 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs;

**VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile de France ;

**VU** le décret du 24 février 2017 nommant M. Laurent PREVOST, préfet du Val-de-Marne;

**VU** l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles;

**VU** l'arrêté du Premier ministre du 13 juin 2017 par lequel Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON, est nommé Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne;

**VU** la circulaire interministérielle du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans le département et notamment son annexe I définissant la fonction et les missions du délégué départemental à la vie associative (D.D.V.A.);

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture;

## **A R R E T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON**, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne, à l'effet de signer au nom du préfet, tous arrêtés, décisions, conventions, actes, documents et correspondances à caractère administratif, copies conformes d'arrêtés préfectoraux, préparés par les services placés sous son autorité et relevant de son domaine de compétence, en ce qui concerne les attributions suivantes:

### **I - ADMINISTRATION GENERALE :**

Les décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein de la direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne conformément aux dispositions de l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 soit:

- l'octroi des congés annuels, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié,
- l'octroi et le renouvellement des congés de maladie, des congés de longue maladie et des congés de longue durée,
- l'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel,
- le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein,
- l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps,
- l'octroi des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical,
- les sanctions disciplinaires du premier groupe,
- l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité,
- l'établissement et la signature des cartes professionnelles, à l'exclusion de celles qui permettent d'exercer des contrôles à l'extérieur du département.

- Toutes les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

### **Distinctions honorifiques :**

- médailles et lettres de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,
- instruction des dossiers, présidence de la commission départementale.

### **II - POLITIQUE DE LA VILLE :**

- mise en œuvre, animation et évaluation de la politique de la ville et notamment gestion des contrats de ville,
- dispositif adultes relais,
- mise en œuvre des décisions des Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC),
- animation et suivi des Programmes de Réussite Educative ( PRE ),
- gestion des crédits de la politique de la ville du CGET (BOP147),

### **III - LA PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES ET L'ACCES AUX DROITS:**

#### **a- Protection juridique des majeurs**

##### **Intervenants tutélaires :**

- habilitation des mandataires judiciaires exerçant à titre individuel ou désignés par l'établissement, par l'inscription sur la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales,
- contrôle et sanction à l'égard de l'ensemble des intervenants tutélaires, personnes physiques (mandataires judiciaires à la protection des majeurs, délégués aux prestations familiales) et personnes morales (services tutélaires),
- procédure budgétaire, agrément et financement des personnes physiques mandataires judiciaires des majeurs exerçant à titre individuel,
- conduite de la procédure budgétaire contradictoire, autorisation des services mentionnés à l'article L 312-1 14° et 15 ° du Code de l'action sociale et des familles,
- inspection, contrôle et évaluation des services et associations subventionnés.

##### **b- Aide sociale :**

- secrétariat de la commission départementale d'aide sociale,
- instruction et contentieux des demandes d'admission à l'aide sociale pour ce qui concerne les prestations relevant de l'Etat – visa des factures d'aide sociale,
- gestion et contrôle des prestations individuelles relevant de l'Etat (allocations différentielles et compensatrices, allocation simple pour les personnes âgées),
- prise en charge des admissions et renouvellement de séjour en établissement,
- rédaction des mémoires relatifs à l'aide sociale portés devant la commission centrale d'aide sociale (contentieux en appel),
- liquidation et mandatement des prestations d'aide sociale à la charge de l'Etat,
- procédure de récupération sur succession au décès des bénéficiaires de l'aide sociale Etat,
- réduction de dette suite à ordre de reversement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

##### **c- Handicap :**

- délivrance des cartes de stationnement pour adultes handicapés délivrées par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) aux personnes physiques et aux organismes,
- contrôle des séjours de vacances adaptées organisées pour personnes handicapées se déroulant dans le Val-de-Marne,
- pilotage de l'allocation adultes handicapés dans le département,
- conventions avec la MDPH,
- fonds de compensation du handicap,

##### **d- Comité médical et commission de réforme :**

- organisation du secrétariat des deux instances,
- notification des décisions aux employeurs et aux agents à leur demande.

### **IV- LES PUPILLES – LA FAMILLE- L'INTEGRATION :**

#### Protection de l'enfance et des familles :

- commissions des enfants du spectacle, en vue de donner des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans le domaine du spectacle,
- conseils de famille, adoption et exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat,
- points accueil écoute jeunes
- dispositif Maison de l'adolescent,
- conseil conjugal, établissements d'information, de consultation ou de conseil familial,
- intégration des populations d'origine immigrée.

## **V - JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE:**

### **Réglementation des accueils de mineurs :**

Déclaration des accueils de loisirs avec et sans hébergement aux organisateur et tous documents relatifs à la protection des mineurs accueillis dans ces structures ; inspection, contrôle et évaluation des accueils de mineurs :

- instruction des déclarations,
- conduite des enquêtes administratives,
- non-conformité, mises en demeure, injonctions, suspensions, notifications des décisions,
- dérogations aux délais et aux diplômes,
- circulaires aux organisateurs relatives à l'application de la réglementation.

### **Politiques de jeunesse :**

- conventions sur les projets ou programmes visant à encourager la mobilisation des jeunes,
- développement du réseau « information jeunesse »,
- Ville, Vie, Vacances,
- animation et suivi des contrats éducatifs locaux.

### **Vie associative :**

- notification des postes FONJEP,
- notification des décisions d'attribution de subventions,
- octroi et retrait d'agrément aux associations « Jeunesse-Education Populaire ».

### **Service civique :**

- agrément des organismes d'accueil,
- contrôle du service civique.

## **VI - SPORT :**

### **Equipements sportifs:**

Recensement des équipements sportifs, instruction des dossiers de subvention, inspection, contrôle, homologation des équipements

### **Réglementation sportive:**

- instruction des déclarations d'éducateur sportif pour l'établissement des cartes professionnelles: demande de communication des extraits de bulletins n°2 du casier judiciaire,
- inspection, contrôle des établissements d'Activités Physiques et Sportives (APS), mises en demeure aux exploitants d'établissements, oppositions à l'ouverture, contrôle des éducateurs sportifs, injonctions interdictions d'exercer à titre temporaire ou définitif des éducateurs sportifs,
- arrêtés autorisant le recrutement dérogatoire de BNSSA à titre temporaire,
- approbation des conventions passées entre associations sportives et sociétés sportives professionnelles,
- instruction des demandes d'équivalence des diplômés étrangers,
- instruction des mesures administrative d'interdiction de stade.

### **Politiques sportives :**

Tout courrier relatif aux politiques sportives concernant la campagne CNDS, "Tous en club", les opérations liées au sport féminin, au sport et handicap, au sport santé, au sport et développement durable, à la formation et à l'emploi sportif, les notifications aux associations des décisions d'attribution de subventions.

## **VII - VIE ASSOCIATIVE :**

Tous documents se rapportant à la vie associative :

- conseils : organisation, présidence, établissement des procès-verbaux,
- informations,
- animation du pôle de compétences « vie associative » et de la Mission d'accueil et d'information des associations M.A.I.A.,
- agréments des associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire, ou candidates au volontariat civil.

## **VIII - DROIT DES FEMMES ET EGALITE :**

Tous actes et documents concernant l'activité de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

## **IX - Lutte contre les discriminations :**

Lutte contre les discriminations et coordination du comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

**ARTICLE 2** : Demeurent réservées à la signature du Préfet :

- les décisions ou arrêtés préfectoraux à portée réglementaire,
- les décisions sur les dossiers faisant l'objet d'une évocation par le préfet,
- les correspondances adressées aux cabinets du Président de la République, du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et secrétaires d'Etat, au président du conseil régional, au président du conseil départemental, aux maires et aux présidents d'Etablissements Publics Territoriaux
- les réponses aux interventions des parlementaires, du président du conseil régional, du président du conseil départemental, des maires et des présidents d'Etablissements Publics Territoriaux du département du Val-de-Marne,
- les fermetures d'équipements,
- les mémoires et pièces relatives aux procédures contentieuses.

**ARTICLE 3** : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 susvisé, **Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON** pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans toutes les matières et pour tous les actes objet de la présente délégation.

Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**ARTICLE 4** : **Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON**, Directeur départemental de la Cohésion Sociale est nommé en qualité de délégué départemental à la vie associative.

**ARTICLE 5** : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 4 juillet 2017

**Le Préfet du Val-de-Marne**

**Signé**

**Laurent PREVOST**





PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

### **A R R E T E N° 2017/2527**

portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012  
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

à

M. Jean-Philippe GUILLOTON,  
Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne,  
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses  
imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;
- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 24 février 2017 nommant Monsieur Laurent PREVOST, Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant M. Jean-Philippe GUILLOTON, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

## ARRETE

**ART.1<sup>er</sup>** Délégation est donnée à Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-de-Marne, pour procéder, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat (engagement, liquidation et mandatement) imputées sur les missions, programmes, actions et titres des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

**- MISSION INTERMINISTERIELLE : SE « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Programmes (BOP)		Actions	
N°	Intitulé	N°	Intitulé (titres)
157	Handicap et dépendance	157-11	«Fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées» (titre 6 : Dépenses d'intervention)
		157-12	«Allocations et aides en faveur des personnes handicapées » (titre 6 : Dépenses d'intervention)
		157-13	«Pilotage du programme et animation des politiques inclusives» (titres 3 et 6 : Dépenses de fonctionnement et d'intervention)
304	Inclusion sociale et protection des populations	304-16	«Protection juridique des majeurs» (titre 6 : Dépenses d'intervention)
		304-17	«Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables » (titres 3 et 6 : Dépenses de fonctionnement et d'intervention)

**- MISSION « Santé »**

Programmes (BOP)		Actions	
N°	Intitulé	N°	Intitulé (titres)
183	Protection maladie	183-02	Aide médicale de l'Etat (titre 6 : Dépenses d'intervention)

**- MISSION « Immigration, asile et intégration »**

Programmes (BOP)		Actions	
N°	Intitulé	N°	Intitulé (titres)
104	Intégration et accès à la nationalité française	104-12	Accompagnement des étrangers en situation régulière
		104-15	Accompagnement des réfugiés

**- MISSION « Egalité des territoires et logement »**

Programmes (BOP)		Actions	
N°	Intitulé	N°	Intitulé (titres)
177	Prévention de l'exclusion et insertion	177-11	Prévention de l'exclusion

des personnes vulnérables		
---------------------------	--	--

**- MISSION « Politique des territoires »**

Programmes (BOP)		Actions	
N°	Intitulé	N°	Intitulé (titres)
147	Politique de la ville	147-01	Actions territorialisées et Dispositifs spécifiques de la politique de la ville

**- MISSION : DC « Direction de l'action du gouvernement »**

Programmes BOP)		Actions	
N°	Intitulé	N°	Intitulé (titres)
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	333-01	Fonctionnement courant des DDI
		333-02	Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées

Pour le BOP 333, la délégation n'est accordée qu'en ce qui concerne le fonctionnement courant de la DDCCS (action 01), et les loyers et charges immobilières de la DDCCS (action 02).

Pour l'action 02 du BOP 333, la présente délégation s'exerce sous réserve des limitations liées au rôle « Préfet » dans Chorus. Le seuil de déclenchement du rôle Préfet est fixé à : 5 000 €.

**ART. 2** Est exclue des délégations consenties à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus la signature des ordres de réquisition du comptable public et des décisions de passer outre.

**ART. 3** En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M Jean-Philippe GUILLOTON désigne expressément, par arrêté pris au nom du préfet, la liste de ses subordonnés habilités à signer les actes, s'il est lui-même absent ou empêché. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val de Marne.

**ART. 4** Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire me sera adressé annuellement.

**ART. 5** Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 4 juillet 2017

**Le Préfet du Val-de-Marne**

**Signé**

**Laurent PREVOST**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA  
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières  
5ème Bureau  
21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Monsieur Christian ROCK  
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**